



Donation part enfant avec prêt

Par Marie451

Bonjour,

Je souhaite faire une donation d' une part (ma) de 34% à mon fils.
Nous avons un prêt en cours.

Si la banque est d'accord, est-il possible de me libérer de ma part de taxe foncière à son détriment ?

En vous remerciant.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il y a plusieurs étapes dans votre démarche.

La première est d'obtenir l'accord de votre banque pour cette donation sans solder le prêt. C'est en général refusé, même si votre fils a la capacité financière de reprendre le crédit à votre place.

Ensuite vous voyez avec le notaire pour acter la donation.

La banque ne s'occupe pas des impôts locaux. Et si vous n'avez plus de part de propriété dans ce bien, vous n'êtes plus redevable de la taxe foncière, mais votre fils à votre place.

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Une banque ne peut pas "transférer" le crédit à votre fils.

Elle étudiera sa capacité d'emprunt et lui accordera si acceptation, un crédit pour solder le vôtre.